

Questions orales

Quelles garanties le ministre peut-il donner à ces gens que leur pêche ne sera pas menacée par l'aménagement d'une nouvelle installation de traitement? Va-t-on notamment évaluer l'installation dans le cadre du PEEE, comme l'ont promis en 1991 Environnement Canada et le ministère des Pêches et des Océans?

• (1150)

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie le député de Delta de m'avoir donné avis de sa question.

Je tiens à assurer au député, tout comme je l'ai assuré au député de Central Nova, que ni le ministère de l'Environnement ni celui des Pêches et des Océans n'ont encore terminé l'évaluation en profondeur que, conformément à l'article 35 de la Loi sur les pêches, ils doivent faire du projet de diffuseur d'effluents dans le détroit de Northumberland, et qu'aucune décision n'a été prise ni ne sera prise tant que cette évaluation ne sera pas complétée et que les pêcheurs de la région n'auront pas été dûment consultés.

M. John Cummins (Delta): Je remercie le ministre pour sa réponse, monsieur le Président, et je reconnais que ces questions environnementales le préoccupent.

Toutefois, des hauts fonctionnaires fédéraux ont proposé que la cote de sécurité de l'installation de traitement de Boat Harbour soit modifiée de telle sorte que les effluents puissent contenir jusqu'à 800 p. 100 de polluants.

Le ministre peut-il garantir à la Chambre que le régime régissant les effluents ne sera pas affaibli afin de permettre à la Scott Maritime d'accroître ses polluants de 800 p. 100?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis tenu de par l'article 35 de la Loi sur les pêches de protéger l'environnement. C'est pour moi une obligation légale.

Notre gouvernement n'a pas hésité à prendre les décisions les plus difficiles en faveur de la protection de l'environnement. C'est notre gouvernement qui a pris la décision de condamner un important secteur de pêche à la ligne afin que les stocks de morue, qui sont presque épuisés, puissent se refaire. Les décisions comme celle de ne pas autoriser que des polluants visés par la Loi sur les pêches soient déversés dans d'importantes frayères seront faciles à prendre pour nous.

Notre gouvernement n'a pas l'intention de compromettre la protection de l'environnement pour quelque raison que ce soit. Nous avons agi et nous continuerons à agir vigoureusement en faveur de la protection de l'environnement.

* * *

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE PRESTON ET DE SA RÉGION

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Récemment, une controverse a surgi au sujet de l'avenir du fonds de développement de Preston et de sa région. Ce fonds,

constitué en vertu d'un programme fédéral, vise à éliminer les obstacles systémiques réels auxquels les gens d'affaires de race noire de la Nouvelle-Écosse sont confrontés lorsqu'il s'agit de trouver des fonds de roulement. Le programme doit prendre fin le 31 mars.

Le ministre et le gouvernement ont-ils l'intention de reconduire le programme? Sinon, le ministre annoncera-t-il la mise en oeuvre dans un proche avenir d'un nouveau programme pour les gens d'affaires de race noire de la région de Preston?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question inattendue.

Le député a raison, le fonds disparaîtra le 31 mars 1994. Cependant, grâce aux efforts déployés par le député lui-même et par d'autres leaders de la collectivité, nous espérons pouvoir le remplacer dans un proche avenir par un autre programme porteur d'avantages économiques pour l'une des régions les plus défavorisées de la Nouvelle-Écosse.

Je remercie le député des efforts qu'il déploie pour aider l'Agence de promotion économique du Canada atlantique à bien s'acquitter de son mandat.

* * *

[Français]

L'ÉDITION

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. Le ministre du Patrimoine canadien refuse toujours de décréter une enquête publique sur les circonstances entourant la vente de Ginn Publishing à Paramount. Le ministre préfère s'en remettre à un examen par le comité parlementaire du patrimoine canadien. Or, on apprend dans le *Globe and Mail* de ce matin que son collègue libéral et président du comité a clairement indiqué qu'il ne veut pas faire enquête sur cette affaire controversée.

Doit-on comprendre que le ministre du Patrimoine canadien a suggéré de soumettre cette affaire au comité parlementaire alors qu'il savait très bien que ses collègues refuseraient, se doutant sans doute eux aussi que le gouvernement a probablement quelque chose à cacher dans cette affaire?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, le gouvernement n'a absolument rien à cacher. Je suis très heureux de constater que mes collègues, qu'ils soient d'un côté ou de l'autre de la Chambre, sont capables de formuler leurs propres vues, leur propre jugement, de les exprimer fortement en comité parlementaire, et j'accepte leur décision.

• (1155)

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, considérant que le ministre sait maintenant que ses collègues refusent d'étudier l'affaire en question, pour prouver sa bonne foi et par souci de transparence, est-il vraiment prêt à revenir sur sa décision et à accepter finalement la tenue d'une enquête publique, puisqu'on ne peut participer au Comité